



Convocation d'ordonnance pénale

Par **sandoze**, le **25/12/2012** à **20:30**

Bonjour,

Je me suis rendu chez une amie pour passer une soirée pendant laquelle j'ai consommé de l'alcool et après j'ai pris ma voiture pour rentrer chez moi, mais je me suis arrêté au bout de 500 mètres. Un conducteur qui me suivait, est venu vers moi, a ouvert ma portière et a pris mes clefs. Il m'a fait sortir pour regarder mon véhicule de l'autre côté de la rue. Par la suite, je lui ai redemandé mes clefs, il a refusé et là, je me suis enervé, car j'habite à 500 mètres de là. Il a fini par me giffler et m'a asséné d'autres coups. Il a téléphoné à la police et j'ai été mis en cellule de dégrisement. Le lendemain, j'ai été accusé de violence sur chauffeur, de dégradation sur son véhicule et de conduite en état d'ivresse alors que ma voiture n'a pas été immobilisée lors de l'altercation. J'ai perdu deux dents et je souffre de différents échymoses.

J'aimerais savoir comment faire pour me défendre ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **25/12/2012** à **22:28**

Bonjour,

Vous prenez un avocat car vos explications étant confuses, il saura faire le tri.

Par **sandoze**, le **26/12/2012** à **08:34**

Aujourd'hui, j'ai rendez-vous chez mon médecin, l'hôpital qui m'a vu après ma garde-à-vue, m'a donné 1 jour d'ITT mais aujourd'hui encore, j'ai le cou bloqué et des douleurs au niveau de ma colonne. Dois-je porter plainte contre le chauffeur même si j'ai été contrôlé positif ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **26/12/2012** à **08:52**

Le fait d'avoir été contrôlé positif est une chose et ça n'a rien à voir avec les coups qui vous ont été portés. Selon les investigations de votre médecin et les résultats des examens qui vous seront demandés, avec votre avocat vous pourrez alors déposer plainte. Ce dépôt de plainte devra se faire, non au commissariat (qui risque de refuser cette plainte), mais directement auprès du procureur de la république, au greffe du tribunal.

Par **sandoze**, le **26/12/2012** à **09:06**

merci pour ses renseignements.

je viens de prendre un avocat, merci pour votre conseil par rapport à la plainte, l'avocat m'a donné rendez-vous plus tôt, merci.

Par **sandoze**, le **06/01/2013** à **23:47**

bonjour, aujourd'hui, le fait que les supérieurs (mon employeur a appelé le chauffeur pensant m'aider) que j'avais arrêté et que je porterai plainte contre le chauffeur il désire me rencontrer et retirer sa plainte, je ne sais plus quoi faire je suis en arrêt de travail depuis ce jour et je vois un psychologue demain merci de m'aider je ne sais plus quoi faire et même ci la plainte et retirer qu'est-ce que je risque merci

Par **Tisuisse**, le **07/01/2013** à **07:12**

Ayant pris un avocat, ne faites rien sans son avis.

Par **sandoze**, le **07/01/2013** à **14:55**

bonjour merci j'attends un coup de fil de l'avocat depuis 9h ce matin

Par **sandoze**, le **09/01/2013** à **08:44**

bonjour hier je suis aller voir un autre avocat il ma dit de ne pas porte plainte car je serai sur de perdre légitime défense pour ce chauffeur il ma dit également qu on retrouverai pas le client du chauffeur de taxi témoin de la scène aujourd'hui je ne sais plus quoi faire trop de personne essaye de bien faire mais pour moi aujourd'hui hui j ai 5000 e de devis pour mes dents et je n arrive pas a retourner travail merci